

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1470

présenté par

Mme Pires Beaune, Mme Karamanli, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	0
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
Haut Conseil des finances publiques	0	400 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>400 000</i>
TOTAUX	0	400 000
SOLDE	-400 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) est un organisme récent. Il a été créé par la loi organique du 17 décembre 2012 et ses missions contribuent à la bonne gouvernance des finances publiques. Ses moyens sont regroupés au sein du programme 340.

En quelques années, il a su s'imposer et devenir une référence en matière de finances publiques. Compte tenu du contexte très dégradé des finances de l'État, augmenter le plafond d'emplois de 3 ETP à 8 nous semble déraisonnable.

Aussi, par cet amendement, le groupe Socialistes et apparentés propose de limiter l'augmentation du plafond d'emplois à 5, générant ainsi une économie de 400 000 euros.